



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2022

INTRODUCTION

La première Opération de Développement Rural, approuvée par le Gouvernement wallon le 21 mars 2008, est arrivée à échéance le 21 mars 2018. S'en est suivie la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement Rural. Cette dernière a été décidée lors du Conseil communal du 31 mai 2017.

Le GREOVA a été désigné comme Auteur de programme pour cette seconde opération et comme organisme accompagnateur. Les parties 1. (analyse socio-économique), 2. (consultation citoyenne), 3. (diagnostic partagé) et 4. (Défis et objectifs de développement) du PCDR sont terminées. Si le diagnostic partagé a pu être présenté à la population en mars 2020, il a également pu l'être en juin 2021 lors la première CLDR (composée le 30 mars 2021). Les premiers groupes de travail ont commencé en octobre 2021 ; ils permettront au GREOVA d'ébaucher la partie 5. du PCDR (fiches-projets). L'organisation des groupes de travail se poursuit ainsi que les rencontres avec la CLDR afin de définir les projets souhaités pour la Commune.

Notons qu'en 2020, deux conventions octroyées par la DDR en faveur de deux fiches-projets du PCDR sont restées ouvertes après le terme de cette première ODR :

- La fiche-projet 1.1 relative à la création d'une maison de village et de services à Nonceveux, qui a été finalisée et inaugurée en janvier 2020 ;
- La fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du centre d'Aywaille (toujours en cours - travaux phasés).

Enfin, la phase 2 de la fiche-projet 1.3 relative à la création d'une liaison cyclopédestre de type RAVeL est toujours en plein développement. Elle a été remise à l'étude par le GREOVA, en collaboration avec les 3 communes que sont Aywaille, Comblain-au-Pont et Sprimont, et ce grâce à un premier financement par Liège Europe Métropole et à l'intérêt des services régionaux et fédéraux concernés (SPW, DNF, AIDE, Infrabel et SNCB), régulièrement informés ou concertés par le GREOVA dans la mise à jour de cette étude. Biotopie Environnement a clôturé en juillet 2020 l'évaluation Appropriée des Incidences (EAI) suite à des remarques émises de la part des services régionaux. Le GREOVA a ensuite rédigé le CSC en collaboration avec Liège Europe Métropole. Une convention a également été convenue entre les différentes parties prenantes. Une interpellation du GREOVA a été faite à ce sujet auprès du Cabinet du Ministre de la Ruralité par courrier le 21.01.2021. Le GREOVA est toujours en attente de réponses.

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Projet terminé début d'année 2022

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Fin 2008	PCDR classique	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	Redynamiser le village de Nonceveux et créer des passerelles entre les différentes populations qui s'y côtoient	958.400 € (avenant)
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet :				21/12/2009
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				12/10/2010 approbation de l'avant-projet et de l'avenant par le Conseil communal
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				Avenant sollicité le 19/10/2010 et approuvé le 09/03/11 par le Ministre
Approbation du projet par l'A.C.				09/11/11 par le Conseil communal. Accord Tutelle marchés publics le 22.12.11
Approbation du projet par le Ministre				05/04/2012
Adjudication :				08/06/2012
Décision d'attribution du marché				03/08/2012
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				04/12/2012
Début des travaux				18/02/2013
Réception provisoire				26/08/2019
Décompte final				1.102.112,27 €
Réception définitive				12/10/2020
Etat d'avancement financier du projet				Montant : 1.102.112,27 €
Montant conventionné à 100%				1.185.879,09 €
Montant du subside développement rural				883.070,27 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				1.098.530,78 €

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
22.03.2018	PCDR classique	Aménagement du centre de l'entité	Redynamiser le centre de l'entité en termes de vie sociale comme commerciale, tout en y améliorant la mobilité	976.713,35 € après avenant 2022
Etats d'avancement physique du projet				Date
Phase 1 : rues Rivage, Enseignement, Cornesse				Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 14/09/2017
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W.				28/03/2018
Approbation du projet par l'A.C.				11/06/2018
Approbation du projet par le Ministre				12/11/2018 (montant DR : 224173, 44 euros)
Adjudication :				28/08/2018
Décision d'attribution du marché				06/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				26/03/2019
Début des travaux				01/04/2019
Réception provisoire				Réception provisoire des Travaux le 23 juin 2022
Décompte final				418.439,44 €
Réception définitive				

Phase 2 : rues sur les Cours, abbaye + parking saint-Pierre	Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 30/08/2018
Désignation de l'auteur de projet :	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
Approbation de l'avant-projet par la R.W.	28/03/2018
Approbation du projet par l'A.C.	04/11/2020
Approbation du projet par le Ministre	22/03/2021
Adjudication :	19/04/2021
Décision d'attribution du marché	17/06/2021
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	10/09/2021
Début des travaux	02/02/2022 pour rue Sur les cours et 28/02/2028 pour Chemin de l'Abbaye
Réception provisoire	23 juin 2022
Décompte final	
Réception définitive	
Phase 3 : Place Thiry	Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 30/08/2018
Désignation de l'auteur de projet :	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
Approbation de l'avant-projet par la R.W.	28 mars 2018
Approbation du projet par l'A.C.	7 novembre 2022
Approbation du projet par le Ministre	
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	

Etat d'avancement financier du projet au 31.12.2022	Phase 1 : décompte final payé à l'entrepreneur : 418.439,44 €
	Phase 2 : décompte final payé à l'entrepreneur : 390.314,66 €
	Montant conventionné global à 100%
	Montant du subside développement rural
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4				

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (2^{ème} ODR)

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
30/03/2021	28/06/2021	30/03/2021	19/12/2022
Date des réunions durant l'année écoulée	21/06/2022	Nombre de présents	14
	19/12/2022		13
Réflexion sur l'opération de développement rural			
<i>Le rapport de la CLDR joint en annexe présente le détail des deux réunions de la CLDR pour l'année 2022.</i>			
Malgré l'arrivée à échéance le 21 mars 2018 du 1 ^{er} PCDR d'Aywaille, la CLDR a continué le suivi des dossiers débutés lors de l'ODR précédente encore en cours auprès du DR (fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du centre de l'entité) et en faveur du lancement d'une seconde ODR, qui a été lancée par le Conseil communal en date du 31 mai 2017.			

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS⁴

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 2 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/
Année rapport annuel + 3 ans	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/

⁴ Pour les PCDR en cours de validité uniquement.

